

# ALLOCATION SPECIALE GARDE D'ENFANTS (REVISION)

## Liste des pièces à fournir (Originaux + photocopies) :

- Justificatif de domicile de - 3 mois
  - Quittance de loyer et contrat de bail
  - Ou Taxe d'habitation et/ou taxe foncière
  - Ou Quittance d'électricité ou de téléphone
  
- Les trois dernières fiches de paie de chacun des parents :
  - *Pour les travailleurs indépendants, commerçants, artisans, professions libérales : la justification de l'activité professionnelle est apportée par la production d'une attestation de l'organisme d'assurance vieillesse précisant l'affiliation et l'acquittement des dernières cotisations*
  - *Lorsqu'il s'agit d'un début d'activité avec exonération des cotisations, fournir une attestation de l'organisme d'assurance vieillesse, l'affiliation et le motif de l'exonération.*



**En cas de changement de situation (administrative, familiale, ou professionnelle), merci d'en informer les agents du CCAS pour que votre aide soit réévaluée.**